

A PLUS
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 111 rue des Vergers
ZI des Dragiez, 74800 LA ROCHE SUR FORON
791 344 757 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-trois avril,
A 8 heures,

La Société A3, Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, ayant son siège social 111 rue des Vergers ZI des Dragiez, 74800 LA ROCHE SUR FORON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 808 185 532 RCS ANNECY,
Représentée par Monsieur Julien TERRIER, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique et Présidente de la société A PLUS,

Étant précisé que la société AUDICE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société A3, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 111, rue des Vergers - ZI des Dragiez, 74800 LA ROCHE SUR FORON au 1190, route de Bidaille 74930 SCIENTRIER à compter du 23 avril 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1190, route de Bidaille 74930 SCIENTRIER. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

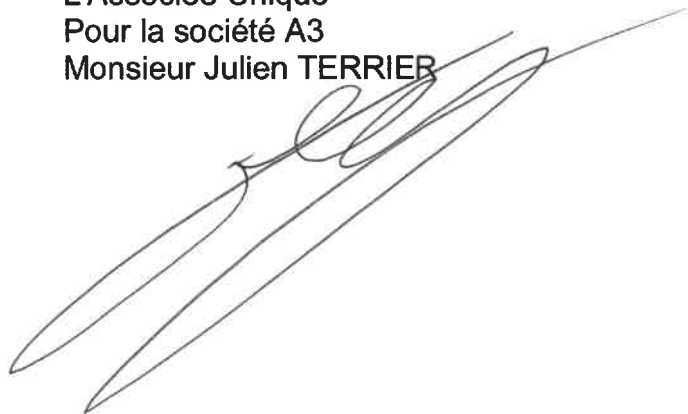


DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société A3
Monsieur Julien TERRIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned over the printed name 'Monsieur Julien TERRIER'.